



PRÉFET DE L'INDRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PAYS HÔTE



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Châteauroux, le 09/08/2024

Une situation satisfaisante avec des premiers signes de décrochage sur certains cours d'eau

L'Observatoire des ressources en eau (ORE) a été consulté le 7 août dernier. Il regroupe les principaux usagers de la ressource en eau (collectivités, profession agricole, syndicats d'eau potable, associations environnementales) et les services de l'État. L'ORE assure une veille permanente et propose au préfet d'éventuelles mesures de restriction des usages de l'eau en fonction des situations.

Après un premier semestre 2024 exceptionnellement pluvieux et marqué par un ensoleillement déficitaire, le mois de juillet présente un déficit pluviométrique de 15% qui cache de grandes disparités dans le département. Si le quart Sud-Est a été copieusement arrosé avec des orages très intenses (jusqu'à 105mm à St-Christophe-en-Boucherie), le reste du département présente des déficits allant jusqu'à -60 % dans l'Ouest (avec 20mm à Rosnay, 19mm au Blanc et 16mm à Martizay).

Malgré ces pluies abondantes à certains endroits, l'ensemble des cours d'eau est concerné par une baisse des débits par rapport au mois de juin (ce qui est tout à fait conforme à la saison). Cette baisse est plus marquée sur les cours d'eau du Sud-Ouest, là où les pluies ont été plus rares. Les prévisions météorologiques annoncent une période de fortes chaleurs au moins jusqu'à la mi-août sans aucune précipitation. La baisse des débits devrait donc s'accélérer.

En plus des rivières de la Trégonce et de la Ringoire qui ont dépassé les premiers seuils de restriction mi-juillet, l'Anglin amont vient de franchir le seuil d'alerte. Sur la Trégonce et la Ringoire, les restrictions concernent uniquement les irrigants qui n'adhèrent pas à la gestion volumétrique. En revanche sur le bassin versant Anglin Amont, les mesures de restriction concernent l'ensemble des usagers de l'eau.





PRÉFET DE L'INDRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PAYS HÔTE



Ainsi, le préfet décide de publier un arrêté de restriction entrant en vigueur le samedi 10 août 2024 à 00h, pour les bassins versants listés dans le tableau suivant :

VIGILANCE	
ALERTE	Anglin amont
ALERTE RENFORCÉE	Trégonce (hors gestion volumétrique)
CRISE	Ringoire (hors gestion volumétrique)

Excepté pour ces trois bassins, la situation du département de l'Indre reste satisfaisante avec un niveau des nappes phréatiques inespéré et des débits de cours d'eau au-dessus de la normale (sauf secteur Sud-Ouest).

Afin de suivre au mieux l'évolution de la sécheresse et les mesures de restriction en vigueur dans le département, rendez vous sur <https://vigieau.gouv.fr/>. Pour plus d'information, contactez la DDT à l'adresse suivante : ddt-ore@indre.gouv.fr.

Contact presse : Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle
Tel : 02.54.29.50.57 / 50.06
Port : 06.32.94.02.23 / 06.07.08.31.19
mel : pref-communication@indre.gouv.fr

